



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

inscription sur les listes électorales

La gestion des listes électorales a fait l'objet d'une réforme majeure en 2019, avec la mise en place du répertoire électoral unique au niveau national, géré par l'Insee.

Cette réforme a entraîné une importante actualisation des listes électorales, auparavant gérées exclusivement par les communes.

Dans ce cadre, et en vue des prochaines élections municipales, **il est très vivement conseillé aux électeurs et candidats de vérifier leur situation électorale, notamment pour ceux qui auraient connu un changement d'adresse récent ou même ancien.**

Ils ont la possibilité pour cela d'utiliser la procédure d'interrogation de situation électorale en ligne, sur le site www.service-public.gouv.fr, ou de se renseigner directement auprès de leur commune d'inscription.

Il est rappelé que ce nouveau système de gestion permet aux électeurs de s'inscrire sur une liste électorale jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour du scrutin, soit, pour les élections municipales de mars 2020, jusqu'au 7 février 2020.